



COMITÉ DU LABEL

Paris, le 10 octobre 2008 – N° 285/D131

AVIS DE CONFORMITÉ

Cohorte Constances

Service producteur : Unité mixte 687 Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)

Opportunité : avis favorable émis le 6 octobre 2006 par l'inter formation « statistiques sociales »
Réunion du Comité du label du 2 octobre 2008 (Formation Ménages)

Cette opération a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants sociaux et environnementaux en matière de santé, de fournir des informations à visée de santé publique (suivi des indicateurs de la loi de santé publique et de la politique de gestion du risque de l'Assurance maladie ; surveillance épidémiologique) et de contribuer au développement de la recherche épidémiologique. Elle répond à des besoins de la CNAMTS, du ministère de la Santé, de l'Inserm et de l'Institut de veille sanitaire.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes.

La constitution de la cohorte se fera sur cinq ans. La première « vague » d'inclusion devrait concerner 40 à 50 000 personnes sur un an et démarrer fin 2009. Au total, 200 000 personnes âgées de 18 à 69 ans au moment de leur intégration à la cohorte et résidant dans l'un des dix-sept départements retenus pour l'opération –proches de la France entière en termes de caractéristiques sociodémographiques– seront tirées dans les fichiers de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). Les personnes tirées au sort recevront une lettre annonçant le projet CONSTANCES ainsi qu'une plaquette de présentation et un coupon-réponse leur permettant de donner leur accord pour participer à la cohorte et venir dans leur centre d'examen de la sécurité sociale (CES). Les personnes ayant donné leur accord pour participer seront convoquées dans leur CES par un courrier précisant le jour et lieu de l'examen, accompagné d'auto-questionnaires à compléter à domicile. Un consentement éclairé sera proposé aux participants lors de leur venue au CES. C'est la signature de ce consentement qui déterminera l'inclusion dans la cohorte Constances. Les informations collectées seront issues d'un bilan de santé périodique (tous les cinq ans) standardisé effectué dans un centre d'examen de la sécurité sociale (CES de leur nouvelle CPAM, pour les personnes ayant déménagé), puis d'interrogations annuelles par questionnaire adressé par voie postale. Ces informations seront complétées par des données issues de bases de données de santé nationales du Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIR-AM) et de la Cnav. L'auto-questionnaire pour la première interrogation durera environ trente minutes.

Le premier rapport annuel sera publié un an après le début de la constitution de la cohorte. Un contact régulier avec les participants est prévu sous forme d'un « *Journal de la cohorte CONSTANCES* » et d'un site Internet.

.../...

Le Comité du label a apprécié la qualité et la clarté du dossier présenté. Il a également souligné l'envergure et la complexité de l'opération. Celle-ci comporte de nombreux risques de biais. Néanmoins, tous les problèmes sont clairement identifiés et exposés dans le dossier et la recherche de solutions permettant de corriger ces biais ou à défaut d'en apprécier l'importance, est conduite avec beaucoup de soin.

Il demande au service de prendre en compte les quelques remarques qu'il lui a formulées sur les lettres-avis.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à la Cohorte Constances.

Ce label est valide pour les années 2009 à 2014
--

Le Président du Comité du label

signé

Jacques Garagnon